

# DECLARATION DE CONFORMITE



Le fabricant soussigné :

**S.A.S. AUBERT M**, 6-8 Rue de Lens  
92000 NANTERRE

déclare que les produits neufs mis sur le marché à partir du 09/10/2009 et portant la marque :

**KCEPCE01** sont conformes aux prescriptions des directives européennes suivantes :

**2004/108/CE**

Directive du Parlement Européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la compatibilité électromagnétique (Directive CEM)

**2006/95/CE**

Directive du conseil visant à l'harmonisation des législations des états membres relatives à l'appareillage électrique destiné à être employés dans certaines limites de tension (Directive Basse Tension)

La conformité des produits est démontrée par le respect des normes suivantes :

**NF EN 60947-1 : Octobre 2007**

Appareillage à basse tension – *Partie 1 : Règles générales.*

**NF EN 60947-4-3 : Mai 2000 + Amendement A1 de Mars 2007**

Appareillage à basse tension – *Partie 4-3 : contacteurs et démarreurs de moteurs – Gradateurs et contacteurs à semiconducteurs pour charges, autres que des moteurs, à courant alternatif.*

**NF EN 55011 : Août 2007 + Amendement A2 Septembre 2007**

Appareils industriels, scientifiques et médicaux (ISM) à fréquence radioélectrique – *Caractéristiques de perturbations électromagnétiques – Limites et méthodes de mesure.*

Fait à NANTERRE, le 09/10/2009

M. AUBERT Maurice  
Président



Cette déclaration atteste la conformité avec les directives citées ; elle ne constitue cependant pas une promesse de propriétés au sens de la législation sur la responsabilité des constructeurs.

Les indications relatives à la sécurité mentionnées dans la documentation fournie avec le produit doivent être respectées.